



Le Solidaire

Bulletin du Fonds de Solidarité des Groupes Populaires de Québec **Novembre 2010**

Le sac de la Solidarité toujours disponible !



Vous pouvez vous procurer ce sac au montant solidaire de 10\$. Utiliser un sac aux couleurs du Fonds c'est contribuer au financement des groupes de défense de droits ainsi que d'offrir une visibilité importante à notre fondation.

Si vous souhaitez vous offrir le sac de la Solidarité, nous vous invitons à communiquer avec nous via notre adresse courriel fsgpq@bellnet.ca ou par téléphone au (418) 529-4407. Vous pouvez aussi vous en procurer un directement chez nos groupes membres.

Le calendrier des luttes sociales 2011 est disponible au coût de 10\$. Pourquoi ne pas se le procurer en duo avec le sac de la Solidarité pour seulement 15\$?



Communiquez avec le Fonds pour profiter de cette offre des plus solidaires!

Souper de la Solidarité

Aura lieu le samedi le 4 décembre 2010 au Centre Horizon, situé au 801 4^e Rue dans le quartier Limoilou, notre annuel souper de la solidarité. À cette occasion, plusieurs organismes communautaires du centre-ville de Québec souligneront l'engagement bénévole des citoyens et citoyennes de Québec ayant œuvré auprès des personnes démunies durant l'année. Le milieu bénévole est l'une des forces vives du Québec dont l'importance, tant sociale qu'économique, est souvent méconnue. Chaque jour, ces personnes nous prêtent main-forte sans en attendre de compensation monétaire. Cet événement est l'occasion privilégiée de leur manifester notre reconnaissance et d'amasser des fonds qui serviront à financer le travail des huit organismes associés au Fonds de solidarité. Cet événement se veut aussi festif que sérieux et nous vous proposons cette année le groupe de musique folk *Barbe Hallé*.

Le billet est en vente au coût de 15\$ et donne droit au souper ainsi qu'au spectacle. Vous pouvez vous les procurer via le Fonds de solidarité des groupes populaires par téléphone ou courriel. Vous avez également la possibilité d'acheter les billets auprès de nos groupes membres.

4 DÉCEMBRE 2010

Développement résidentiel sur l'îlot Irving : Vers une nouvelle coop

Par Nicolas Lefebvre Legault,
Comité populaire Saint-Jean-Baptiste



Mardi le 19 octobre, GM Développement a déposé au conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste un projet de développement résidentiel sur l'îlot Irving qui inclus à la fois une soixantaine de condos... et un projet de coopérative d'habitation appuyé par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste.

Mixité sociale

Comme nous l'indiquions dans le dernier numéro de *l'Infobourg*, l'îlot Irving fait partie des sites prioritaires identifiés par un comité de requérantes et requérants de logement social pour implanter une nouvelle coopérative d'habitation dans le quartier. Or, le site en question a été acheté récemment par GM Développement dans le but d'y développer un projet de condos avec des commerces au rez-de-chaussée. Les requérantes et requérants revendiquent donc un site privé sur lequel existe un projet de développement résidentiel tout aussi privé. Fin de l'histoire? Et bien non...

GM Développement voit grand, neuf étages, alors que le zonage actuel ne permet que six étages. Leur projet est donc irrecevable dans ces conditions, connaissant un peu les « sensibilités » dans Saint-Jean-Baptiste. Pour le rendre acceptable, la conseillère municipale Chantal Gilbert leur a suggéré d'y ajouter une dimension sociale. Bref, de partager le site avec un projet de coopérative d'habitation.

Après réflexion, le conseil d'administration du Comité populaire a décidé de creuser cette idée. Le pour et le contre ont été pesés, pour en venir à la conclusion que le développement d'un projet mixte sur ce site est, dans les circonstances, une option somme toute acceptable (c'est également l'opinion du comité de requérantes et requérants).

Un gain pour les locataires

Le statu quo sur l'îlot Irving est inacceptable. Le comité de citoyens ne se résoudra jamais à voir un stationnement de surface sur la rue Saint-Jean et un mur aveugle passablement crade sur la rue Richelieu. Un développement résidentiel est en soit positif. Évidemment, la hauteur du projet et le fait qu'il s'agit de condos ne réjouit personne. Par contre, si cela permet d'ajouter une vingtaine de logements coopératifs dans le quartier, il s'agit aux yeux du Comité populaire d'un compromis satisfaisant et d'un gain pour les locataires du faubourg.

(suite en page 3)

La demeure est inviolable

Tiré du document: **Vérification, enquête et poursuite ainsi que la loi sur l'aide aux personnes et aux familles.**

L'enquêteur peut apparaître dans votre dossier quand votre *agent d'aide* a épuisé tous les moyens mis à sa disposition pour obtenir de l'information vous concernant.

L'enquêteur peut aussi intervenir dans des dossiers de clientèle ciblée.

"Le rôle de l'enquêteur en est un de contrôle. Il vise essentiellement à s'assurer de la conformité réelle de la situation du prestataire, il possède des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi qui lui permet d'intervenir auprès d'un tiers sans l'autorisation du prestataire".

L'enquêteur a le pouvoir de contraindre au sens légal du terme.

Si vous entravez un enquêteur dans l'exercice de ses fonctions soit en le trompant ou en refusant de répondre à ses questions sans raisons valable etc. vous pouvez être passible d'une amende d'au moins 250 \$ et d'au plus 1000\$.

L'enquêteur va essayer de vous rencontrer seul en présence d'un agent d'aide déjà au courant du dossier, si vous lui dites que vous voulez être accompagné par un parent, un ami ou un représentant d'un organisme de défense de droits. Il va vous informer alors qu'il devra dévoiler des informations confidentielles vous concernant.

Sur demande, l'enquêteur s'identifie et exhibe le certificat signé par le ministre attestant sa qualité. L'enquêteur n'a pas le pouvoir d'ordonner votre emprisonnement et vous n'êtes pas obligé de le laisser entrer chez vous, sauf s'il a un mandat de perquisition, ce qui est plus que rare. Vous devez cependant prendre rendez-vous avec lui à son bureau.



Développement résidentiel sur l'îlot Irving : Vers une nouvelle coop (suite)



Historique d'un projet de coop

Automne 2009 - Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste lance officiellement un processus visant à fonder une nouvelle coopérative d'habitation dans le quartier Saint-Jean-Baptiste.

Hiver 2009 – Fondation d'un comité de requérantes et requérants formé de ménages intéressés à fonder une coopérative d'habitation à la suite de la tenue de deux rencontres d'information (30 novembre 2009 et 4 mars 2010).

Printemps 2010 – Structuration du comité de requérantes et requérants et élaboration des grandes lignes du projet et des priorités du groupe.

Juin 2010 – Dévoilement public du projet de coopérative dans l'Infobourg et rencontre avec des élués de la Ville de Québec pour solliciter leur appui. Le groupe apprend que le site prioritaire identifié par les requérantes et requérants pour s'implanter (l'îlot Irving) vient d'être vendu à un promoteur immobilier (GM Développement).

Été 2010 – Une rencontre a lieu entre GM Développement et le Comité populaire pour développer une proposition de projet mixte coop/condos sur l'îlot Irving. Le principe est appuyé par le conseil d'administration du Comité populaire, le comité de requérantes et requérants et les élués de la Ville de Québec. Le comité de requérantes et requérants retient les services du groupe de ressources techniques SOSACO.

Septembre 2010 – Après une deuxième rencontre conjointe, GM Développement signe une lettre d'intention confirmant qu'elle réserve l'espace pour une vingtaine de logements coopératifs sur le site de l'îlot Irving.

Octobre 2010 – Fondation officielle de la coopérative d'habitation La face cachée et présentation du projet de développement de l'îlot Irving au Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste.

Le projet en résumé

Nombre d'étages : entre 3 et 9 (en paliers)
Nombre d'unités de condos : 68
Nombre d'unités de coop : 20

Le projet tel que présenté au conseil de quartier comprend également un nombre indéterminé d'espaces commerciaux en rez-de-chaussée sur la rue Saint-Jean, une toiture et des murs végétalisés, ainsi qu'un grand stationnement souterrain dont l'entrée serait sur Richelieu.

Transport en commun dans Saint-Sauveur

Dans le but d'améliorer le service de transport en commun dans Saint-Sauveur, la Conseil de quartier et le Comité de citoyens ont fait un sondage auprès de la population. À partir des remarques variées et bien détaillées des répondants et répondantes, le Conseil de quartier a convenu d'acheminer les recommandations suivantes au RTC :

améliorer la desserte dans Notre-Dame-de-Pitié, voir au respect des horaires affichés particulièrement pour les parcours 18 et 80, envisager l'utilisation d'un écolobus pour le parcours 10, installer suffisamment d'abribus le long des grands axes et aux arrêts-clés pour certaines correspondances, augmenter la fréquence des parcours, surtout le soir et les fins de semaine et prolonger l'horaire de service les soirs de grands événements.

De plus, nous demandons au RTC une rencontre pour échanger avec les citoyens au printemps 2011 ou, à défaut, une réponse écrite officielle à diverses questions, notamment sur l'information en temps réel aux arrêts pour faciliter les déplacements des usagers, sur l'amélioration des liens entre la basse-ville et la haute-ville et une description des projets à venir en termes de desserte du quartier Saint-Sauveur.

Enfin, nous retenons parmi les principales questions évoquées, celle de l'horaire et du trajet du parcours 10. Celui-ci a été conçu dans le but précis de mieux desservir les travailleurs et travailleuses du quartier et il ne semble pas bien répondre cet objectif. Dans le cadre d'une participation citoyenne à l'élaboration d'un plan local de mobilité durable, nous envisageons une rencontre de travail avec les usagers de ce parcours pour prendre en note les améliorations souhaitées.



Quand Badaboum joue du coude

Karl Levasseur
Fonds de solidarité des groupes populaires

Les membres du Fonds de solidarité ont eu toute une surprise en septembre dernier lorsque nous avons appris, sans préavis, que l'association que notre fondation avait avec la Ville de Québec prenait fin. Depuis 20 ans, soit à partir de 1990, nous recevions un coup de pouce financier de la Ville de Québec de l'ordre de 5 000\$ par an, et qui n'a jamais été bonifié depuis les débuts. Un montant modeste par rapport aux capacités de la ville mais important pour notre fondation. Cela représente, bon an mal an, environ 10% de notre budget annuel. Vous comprendrez que sabrer 10% d'un budget, en fin d'année, complique grandement la situation. Le comité exécutif de la ville était aux faits de notre situation, de nos budgets ainsi que de notre planification annuelle, mais il n'a pas hésité à nous informer sur le tard de leur refus.

Nous avons été encore plus abasourdis la semaine suivante, lorsque nous avons appris que le comité exécutif de la ville de Québec offrait 5 000\$ aux organisateurs de la Marche Bleue qui s'est déroulée, comme vous vous en souvenez, le 2 octobre. Ce montant, selon les médias, servait à faire venir par avion les anciennes vedettes des Nordiques de Québec. Nous nous expliquons mal pourquoi nous avons essuyé un refus handicapant nos capacités financières pour la présente campagne tandis qu'une marche partisane et financée par le privé obtenait le montant que nous espérions.

Comment devrions-nous comprendre les priorités de la Ville de Québec lorsqu'un groupe populaire œuvrant depuis plus de 35 ans à l'amélioration des conditions de vie des citoyennes et citoyens se fait considérer comme impertinent après 20 ans d'association et que nous apprenons qu'une marche populiste amplement commanditée recevait autant d'argent que nous en perdions?

NOS GROUPES MEMBRES



Les AmiEs de la Terre de Québec
418-524-2744
info@atquebec.org

L'Association pour la défense des droits sociaux
418-525-4983
addsqm@bellnet.ca

Le Bureau d'animation et information logement
418-523-6177
bail@total.net

Le Comité des citoyen-ne-s du quartier Saint-Sauveur
418-529-6158
cccqss@bellnet.ca

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste
418-522-0454
compop@qc.aira.com

Communication Basse-Ville, Journal Droit de parole
418-648-8043
cbv@oricom.ca

Le Groupe de défense des droits des détenuEs
418-522-4343
info@gdddq.org

Radio Basse-ville Québec, CKIA 88,3 FM
418-529-9026
ckiafm@meduse.org